

# Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique (CRPNPAC)

## 1. Présentation synthétique du régime

La CRPN est un régime complémentaire obligatoire par répartition, fondé sur la solidarité professionnelle. Ce régime est régi par le code des transports et échappe à certaines dispositions du code du travail, notamment en ce qui concerne la limite d'âge pour l'exercice de la profession et les examens d'aptitude médicale spécifique et renforcée. En 2023, il comptait un peu moins de 20 000 retraités pour environ 35 000 cotisants.

La pension est calculée sur la base du salaire moyen de carrière qui est divisé en deux tranches : la 1<sup>ère</sup> est plafonnée à 4 fois le PSS et la 2<sup>ème</sup> à 8 fois le PSS<sup>1</sup>. Pour la 1<sup>ère</sup> tranche on attribue un taux de pension de 1,85% par annuité validée et pour la 2<sup>ème</sup> tranche un taux de 1,40%. La somme ainsi obtenue est multipliée par l'indice de variation des salaires corrigés.

La CRPN est structurée en 3 fonds : fonds de retraite, fonds de majoration et fonds d'assurance. Le fonds de retraite perçoit des cotisations sur la base du salaire plafonné à 8 PSS et à un taux de cotisation<sup>2</sup> de 21,3% (1/3 salarié et 2/3 employeur) contre le versement de pensions viagères de droits directs et dérivés.

Le fonds de majoration, quant à lui, perçoit des cotisations sur la base du salaire plafonné à 1 PSS et avec un taux de cotisation défini à 1,08% pour 2024, contre des prestations mensuelles versées entre la liquidation (avec un minimum 55 ans) à 62 ans.

Le fonds d'assurance, perçoit des cotisations sur la base du salaire plafonné à 8 PSS avec un taux défini à 0,1% en 2024 et assure le versement d'un capital (décès en accident aérien ou inaptitude définitive ou décès imputable au service aérien).

## 2. La situation financière du régime dans le scénario de référence

### 2.1. Évolution des dépenses du régime et de leurs déterminants

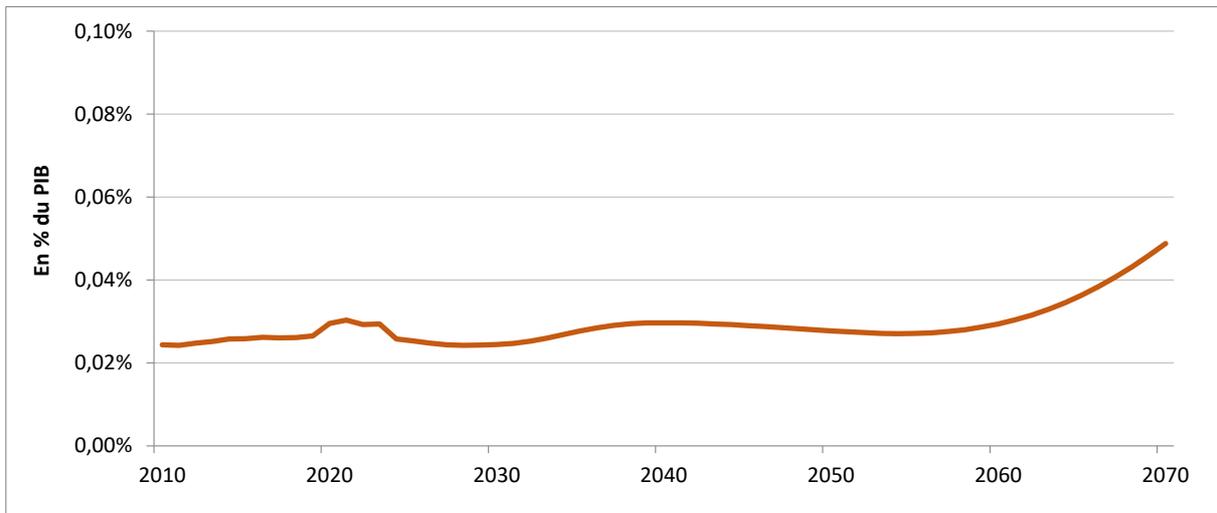
Les dépenses totales du régime représentaient 0,03% du PIB français en 2023. L'évolution des dépenses dépend de l'évolution des retraités. Les dépenses totales de la CRPN devraient rester stables jusqu'en 2060 puis remonter, du fait de la hausse des liquidations des navigants suite au fort renouvellement démographique enregistré en 2030-2040 et les recrutements durant les décennies d'après.

---

<sup>1</sup> Les modalités de calcul de la pension sont définies aux articles R6527-34, R6527-36 à R6527-41, R6527- 43 à R6527-46 du code des transports.

<sup>2</sup> Le taux d'appel 2023 est de 110,5 %.

**Figure 1 – Part des dépenses de retraite du régime dans le PIB (en %)**

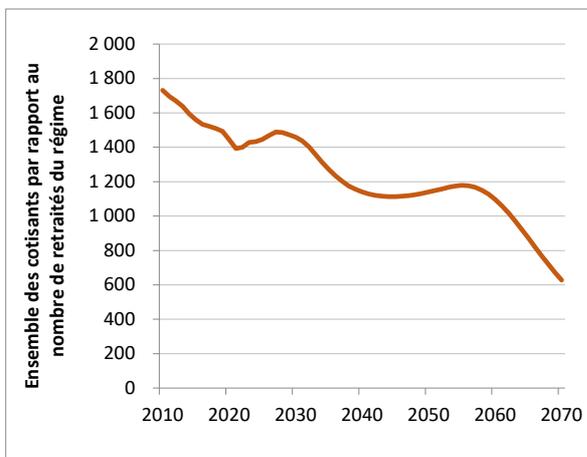


Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

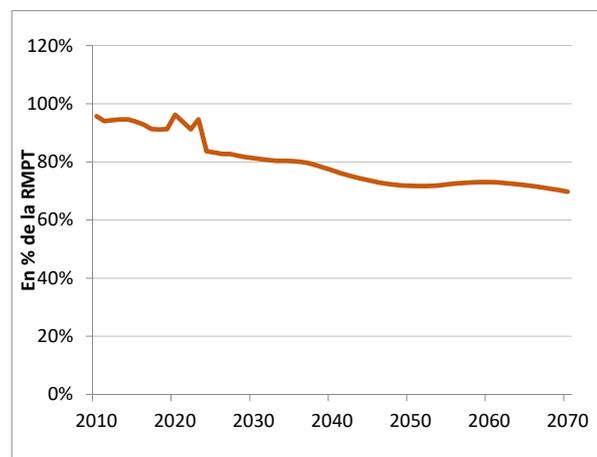
Entre 2010 et 2020, le ratio démographique corrigé, rapport entre le nombre de cotisants de l'ensemble de l'économie et le nombre de retraités du régime, a connu une légère baisse du fait de la progression du nombre de retraités. Cette tendance se renverse entre 2021 et 2027 pour reprendre à partir de 2030 (suite à la première vague de liquidations attendue) et de manière plus accentuée dès 2060 (suite au départ à la retraite du stock renouvelé). La pension moyenne à la liquidation devrait augmenter annuellement de 2,4% sur la période projetée. Cependant, l'évolution plus dynamique du salaire moyen par tête conduit à une baisse de la pension relative de plus de 24 points sur la période de projections, cela est dû principalement à une augmentation plus dynamique des personnels navigants techniques (PNT) par rapport à celle des personnels navigants commerciaux (PNC).

**Figure 2 – Déterminants des dépenses de retraites**

**Figure 2a – Ratio démographique**



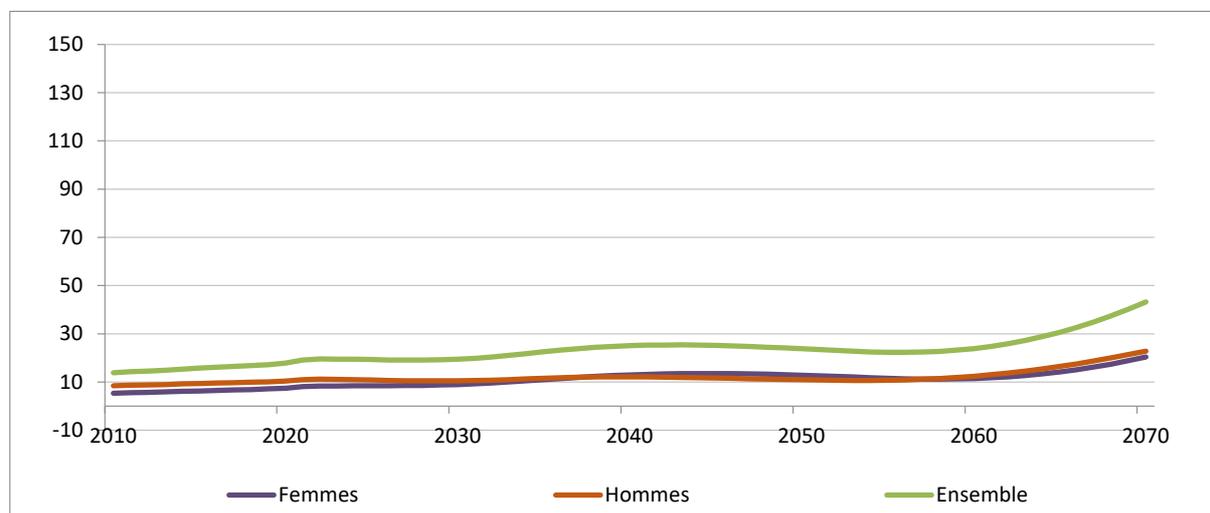
**Figure 2b – Pension relative**



Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

L'évolution de l'effectif des retraités de droit direct montre une augmentation entre 2030 et 2040, suivie d'une période de faibles liquidations, avant une reprise des départs à la retraite en 2060.

**Figure 3 – Effectifs de retraités de droit direct en moyenne annuelle par sexe (en milliers)**

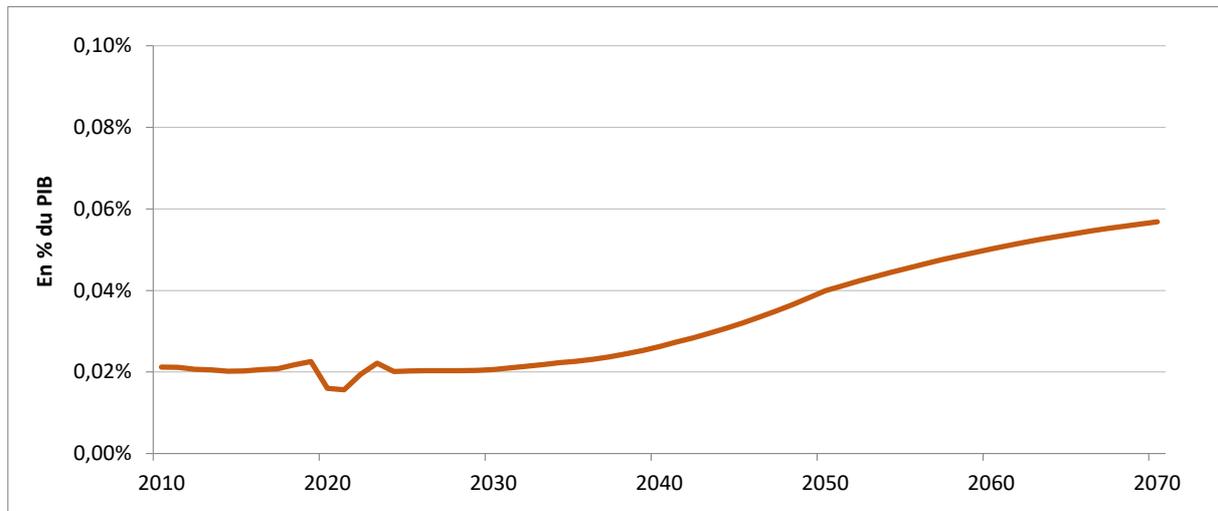


Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

## 2.2. Évolution des ressources du régime et de leurs déterminants

Les ressources du régime, composées des cotisations des salariés personnels navigants et des employeurs progressent à partir de 2030 et de façon plus accentuée à partir de 2050 du fait d'une augmentation dynamique des navigants et notamment celle des PNT.

**Figure 4 – Part des ressources du régime dans le PIB**

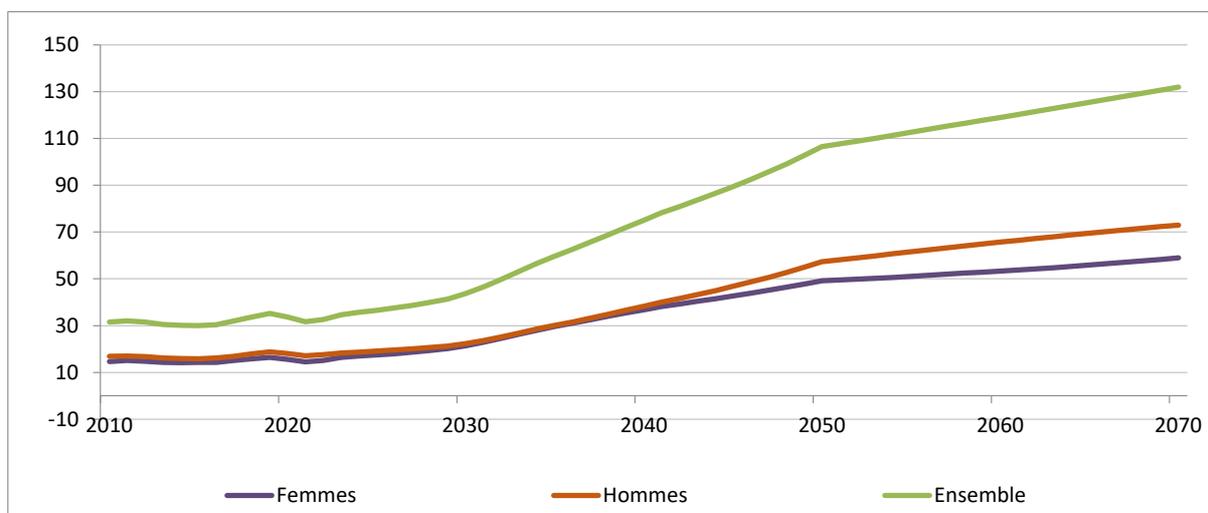


Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

Les projections à 2050 ont été réalisées à partir d'une étude sectorielle « Roland Berger » des effectifs, quantifiant les besoins des personnels navigants en corrélation avec la demande internationale (PIB mondial) et en suivant une tendance dynamique pour les compagnies low-cost établies hors de France mais dont les personnels navigants basés en France cotisent à la CRPN. Cette étude prend en compte l'évolution des modèles économiques, les avancées technologiques, les impacts réglementaires et les scénarios de reprise post-covid. En outre, le modèle repose sur les projections de trafic aérien et de population de personnels navigants bâties par IATA, EUROCONTROL, AIRBUS et BOEING.

Les effectifs de cotisants, après une baisse en 2020 et 2021 due à la crise sanitaire, ont dépassé leur niveau de 2019 en 2024, puis croître annuellement de 4,3% jusqu'en 2050 puis de 1% par an jusqu'en 2070. Les projections tiennent compte des différences entre les personnels navigants techniques (PNT) et commerciaux (PNC).

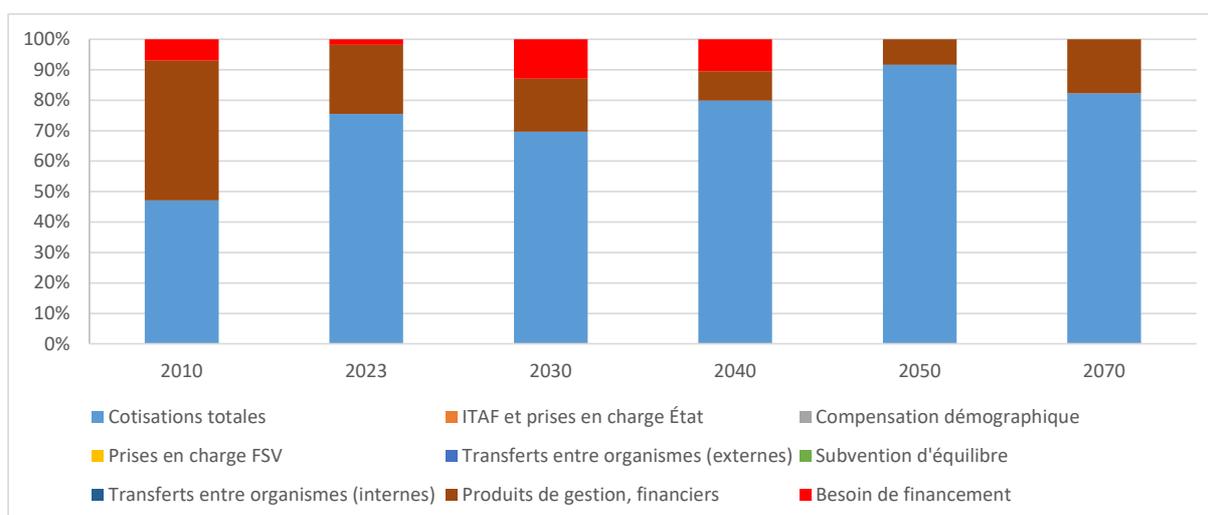
**Figure 5 – Effectifs de cotisants en moyenne annuelle par sexe (en milliers)**



Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

Les cotisations constituent la principale source de financement de la CRPNPAC, soit environ 70 % à 80 % du financement.

**Figure 6 – Structure de financement du régime**



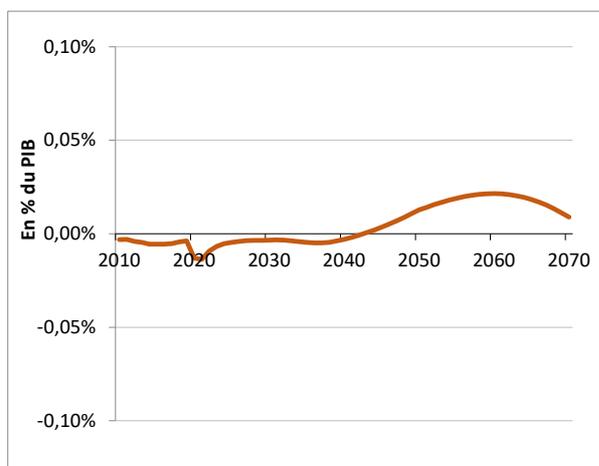
Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

### 2.3. Soldes technique et élargi du régime

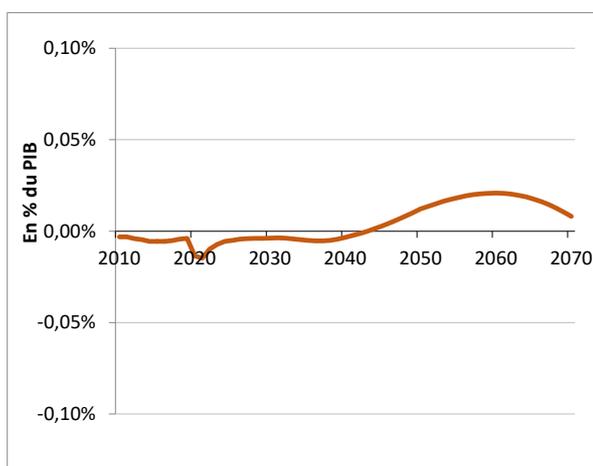
Le solde technique, négatif entre 2010 et 2019, a atteint un pic négatif en 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire. Le solde devrait devenir positif entre 2042 et 2044 et le demeurer à l'horizon 2070.

## Figures 7 – Solde technique et solde élargi en part de PIB

Figures 7.a – Solde technique



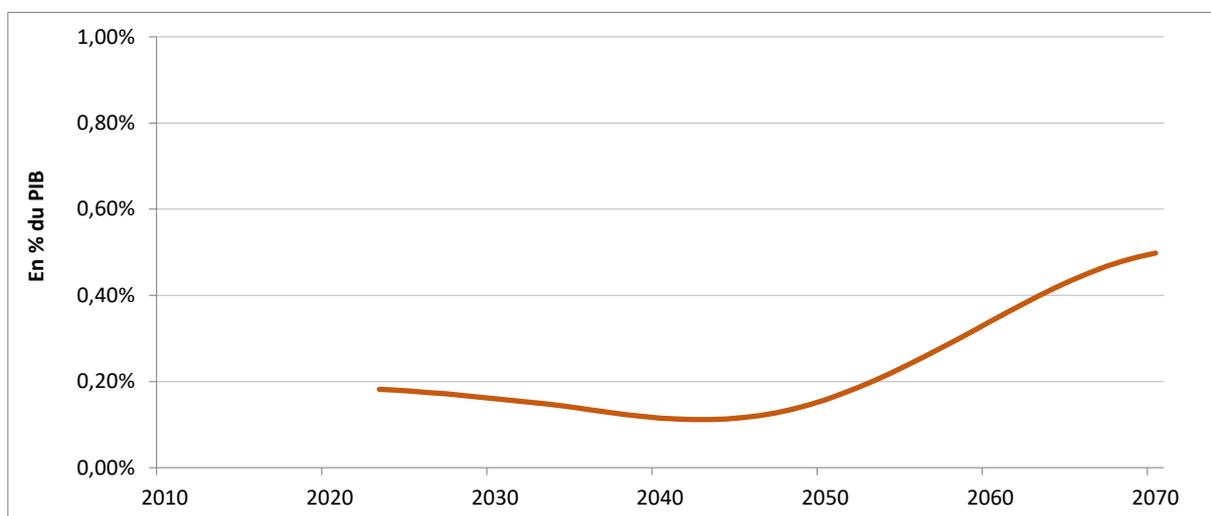
Figures 7.b – Solde élargi



Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

Les réserves de la CRPNPAC dépendent des soldes élargis et des taux de rendement financiers annuels. Elles sont estimées à 0,5 % du PIB à l'horizon 2070. Cette projection découle du fort excédent prévu entre 2040 et 2070.

## Figure 8 – Réserves du régime en part de PIB



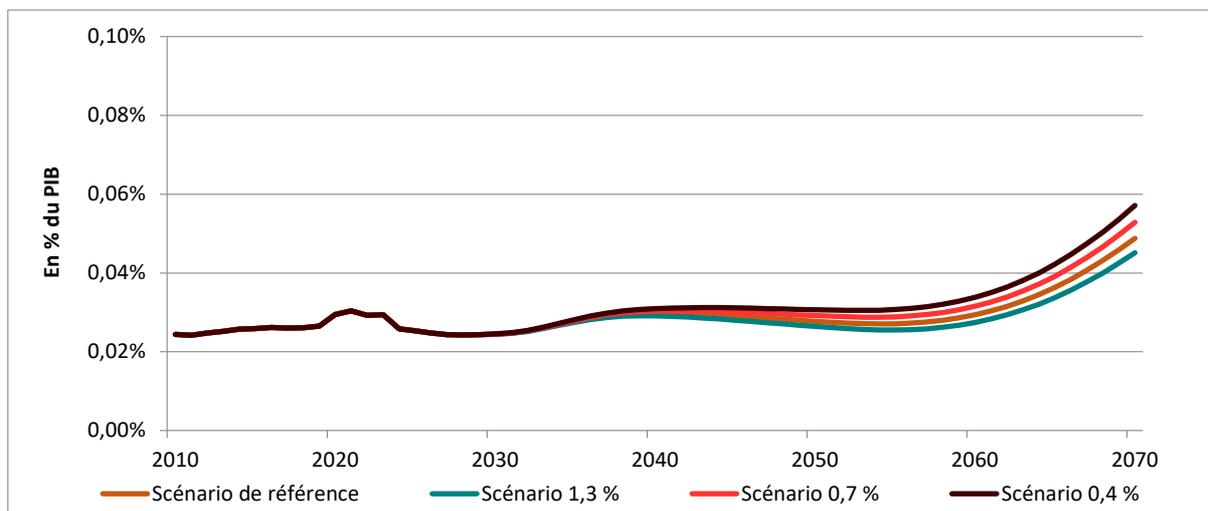
Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

### 3. La sensibilité des résultats aux hypothèses retenues de productivité

La part des dépenses dans le PIB est d'autant plus forte que la croissance annuelle de la productivité est faible du fait du moindre niveau du PIB. En 2070, la part des dépenses dans le

PIB s'élèverait à 0,057 % dans le scénario de croissance annuelle de la productivité à 0,4 % contre 0,045 % avec une hypothèse de croissance de la productivité de 1,3 %.

**Figure 9 – Part des dépenses du régime dans le PIB**  
(scénario de référence / 1,3% / 0,7% / 0,4%)

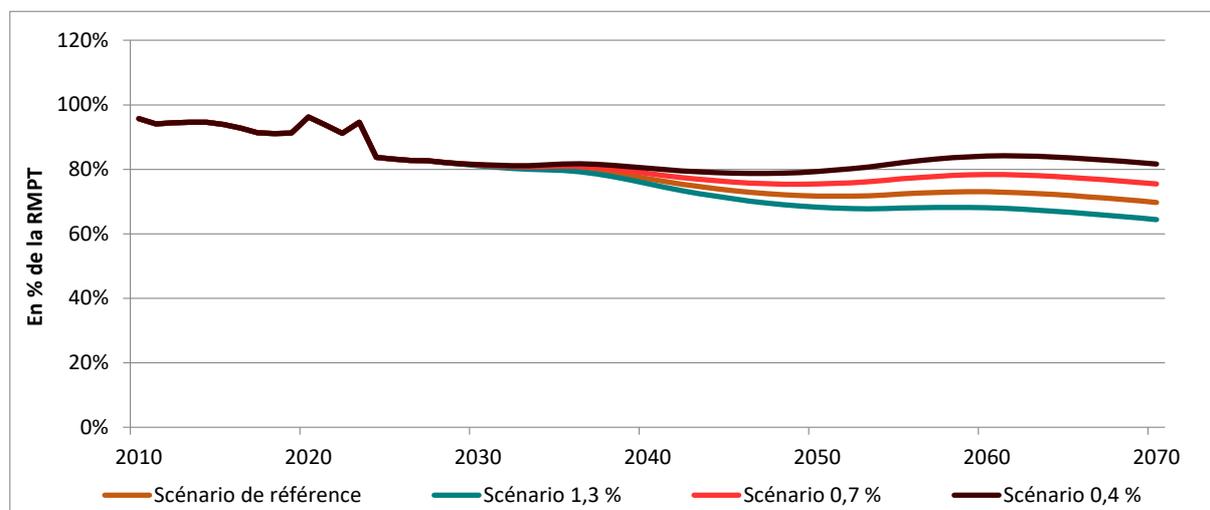


Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

Du fait du dynamisme de l'évolution des pensions par rapport à l'évolution du salaire moyen par tête<sup>3</sup>, la pension relative pourrait croître en fin de période de projections dans le cas d'une hypothèse de productivité de 0,4 % et baisser légèrement en cas d'une croissance de la productivité plus dynamique.

<sup>3</sup> L'évolution des parts PNT/PNC explique cette croissance du salaire moyen.

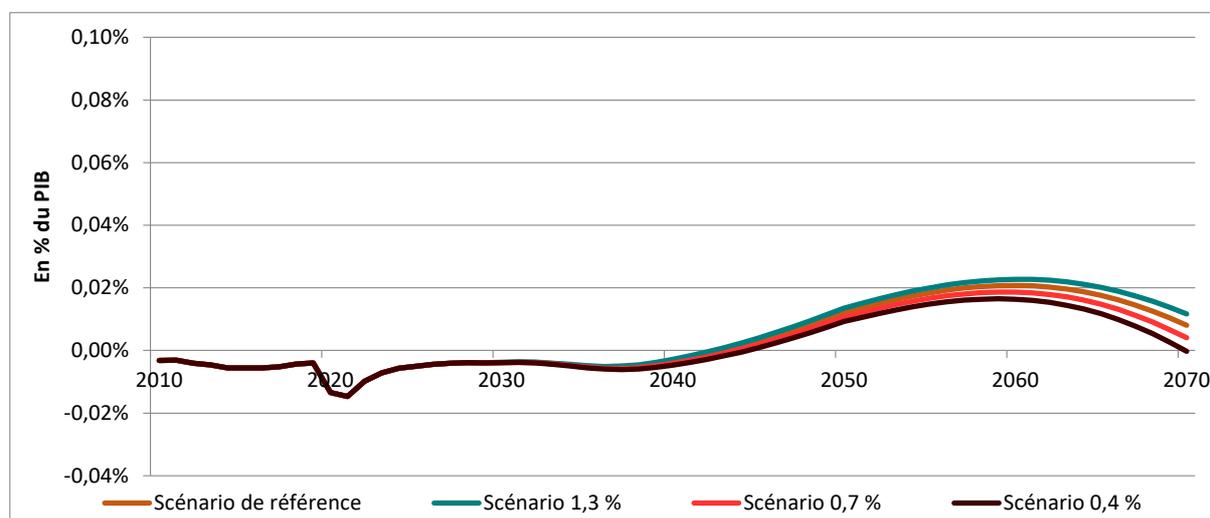
**Figure 10 – Pension relative selon les hypothèses de croissance de la productivité  
(scénario de référence / 1,3% / 0,7% / 0,4%)**



Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

Entre 2044 et 2070, les excédents en part de PIB sont d'autant plus importants que la croissance annuelle de la productivité est dynamique.

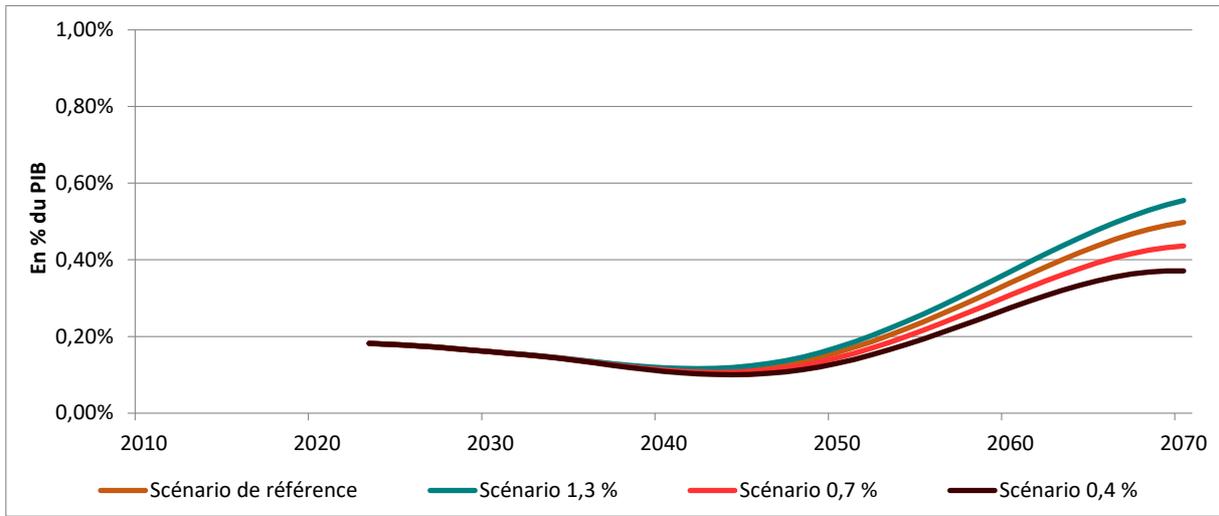
**Figure 11 – Solde élargi en part de PIB  
(scénario de référence / 1,3% / 0,7% / 0,4%)**



Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024

Les réserves en part de PIB sont d'autant plus élevées que la croissance de la productivité est forte. Les excédents sont en effet plus importants en cas d'évolution de la productivité plus dynamique.

**Figure 12 – Réserves en part de PIB**



Source : CRPNPAC, projections COR juin 2024